

# GR sur ILLE Saint-Grégoire

## REGLEMENT INTERIEUR

### Inscription:

L'inscription au club est liée au paiement intégral de la cotisation annuelle. 2 séances d'essai sont proposées.

### Licences:

Les droits d'inscription comprennent la licence FFG, qui est obligatoire pour tous les gymnastes, en loisirs comme en compétition.

### Suivi médical:

Chaque gymnaste doit fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer la G.R., y compris en compétition.

En cas d'accident, une déclaration sera établie par l'un des membres du bureau du club selon les directives de la F.F.G. .

### Accueil entraînement:

Les parents sont tenus de s'assurer de la présence de l'entraîneur en se signalant au début et à la fin de chaque séance. Les enfants restent sous la responsabilité des parents en dehors des heures d'entraînement.

Les parents veilleront à ce que les enfants passent aux toilettes avant l'entraînement pour ne pas perturber le cours.

### Matériel:

L'installation et le rangement du matériel sont assurés par les enfants.

### Tenue:

Les cheveux doivent être attachés.

Pas de bijoux.

### Vie de groupe:

La gymnastique rythmique est une activité sportive et, comme telle, elle impose le respect de soi-même et des autres par la correction dans la tenue, le langage et la politesse vis à vis de l'encadrement du club et des autres gymnastes.

Les gymnastes sont tenues de maintenir en état de propreté les locaux qui leur sont dévolus: vestiaires, toilettes et gymnase.

### Assiduité:

L'apprentissage de la gymnastique rythmique passe par une progression pédagogique et technique qui impose une présence régulière aux jours et heures communiqués par le club.

Merci de signaler votre absence à l'entraîneur, si possible lors de l'entraînement précédent ou par mail.

### Sécurité:

Le club et son encadrement ne peuvent être tenus pour responsables des vols et dégradations éventuels. Il est donc fortement conseillé aux gymnastes de venir à l'entraînement sans objet de valeur .

Les entraîneurs interdiront le port de boucles d'oreilles pendantes durant l'entraînement.

## Compétitions et démonstrations:

Lors des déplacements en compétitions, les gymnastes sont sous l'autorité et la responsabilité de l'entraîneur et du chef de délégation.

Le club s'autorise à utiliser tous documents ou photographies des gymnastes pour promouvoir la gymnastique ou le club.

### -Compétition en individuel:

Chaque gymnaste doit avoir ses engins et ses tenues d'entraînement et de compétition. Les modèles et les couleurs sont au choix de chacune. Fournir 2 CD vierges pour les musiques.

### -Compétition d'ensemble:

Tous les entraînements sont obligatoires.

Les engins et les tenues de compétition sont fournis par le club. Ils seront récupérés par le club après chaque compétition et confiés à tour de rôle à chaque famille pour lavage.

### -Frais de compétition:

Engagements: à la charge du club.

Déplacements:

Hébergements: } à la charge des familles.

Repas: }

### -Engagement compétitif:

Sauf en cas de force majeure, les enfants inscrits en compétition s'engagent pour la totalité des compétitions de la saison sportive: championnat départemental

régional

de zone ouest

de France

} ( sous réserve de sélection )

## Intérêt du règlement:

Le présent règlement a été établi afin de permettre une bonne vie au sein du club.

Il est rappelé que le club est une association, agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports et régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Fait à Saint- Grégoire, le 04 / 12 / 2009 .